

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 17 décembre 2024 à 18h35, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Nathalie Champagne, trésorière et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1868-24 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Cazes, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1868-24 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2025.

Monsieur Sylvain Cazes dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1868-24 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2025.

627-12-24

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS CADRES, BRIGADIERS SCOLAIRES – RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'aux termes des résolutions numéro 022-01-23 et 180-04-24, la Ville a déjà octroyé un ajustement salarial de 4 % pour chacune des années 2022 et 2023 et de 3,5 % pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Constant et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2566 (salariés manuels) concernant les indexations suivantes :

- 1^{er} janvier 2022 : 4 %.
- 1er janvier 2023 : 4 %.
- 1^{er} janvier 2024 : 4 %.



No de résolution

- 1er janvier 2025 : La moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels des prix à la consommation Montréal (IPC), tel que publiée par Statistique Canada se situant entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024, avec un minimum de 2 % et un maximum de 3 %.
- 1^{er} janvier 2026: La moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels des prix à la consommation Montréal (IPC), tel que publiée par Statistique Canada se situant entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, avec un minimum de 2 % et un maximum de 3 %.
- 1^{er} janvier 2027: La moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels des prix à la consommation Montréal (IPC), tel que publiée par Statistique Canada se situant entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026, avec un minimum de 2 % et un maximum de 3 %.

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite octroyer les mêmes indexations aux employés cadres et aux brigadiers scolaires;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un nouvel ajustement salarial aux employés cadres et aux brigadiers scolaires, soit 0,5 % à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'appliquer les mêmes indexations prévues pour les employés manuels pour les années 2025 à 2027.

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités des différents postes budgétaires prévus à cet effet pour l'année visée.

628-12-24

NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU CÉGEP DE VALLEYFIELD ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 602-12-24

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Ville de Saint-Constant doit être nommé au Conseil d'administration de la Fondation du CÉGEP de Valleyfield;

II est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Maggy Hinse, directrice du Service du développement durable et des travaux publics, à titre de représentante de la Ville de Saint-Constant pour siéger au Conseil d'administration de la Fondation du CÉGEP de Valleyfield.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 602-12-24.



ou annotation

629-12-24

AIDE FINANCIÈRE - PAROISSE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien financier a été déposée par monsieur François Deragon avec la collaboration de la Paroisse de Saint-Constant visant l'organisation d'un souper en décembre 2024 au profit des citoyens de Saint-Constant en situation précaire;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière de 750 \$ à monsieur François Deragon, lequel représente la Paroisse de Saint-Constant dans le cadre de l'organisation d'un souper en décembre 2024 au profit des citoyens de Saint-Constant en situation précaire.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.